

Juin 2011

# Au pays des Ours

Membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse



Isabelle Fontaine

## 4 La vie de la Commune



Sauver une vie : les urgentistes de l'hôpital de St Julien ont tout mis en œuvre, ce vendredi 13 mai 2011, pour que chacun d'entre nous puisse intervenir en cas d'urgence et sache se servir du défibrillateur de la commune. Un petit mot aussi sur la télévision numérique, le recensement des frontaliers et quelques photos de la « soirée fondue » à partager avec vous.

## 8 La vie de l'Intercommunalité



La sécheresse et les dispositions à prendre afin de minimiser les dégâts, l'accidentologie en Haute-Savoie en 2010, l'ouverture de la Maison transfrontalière de justice et du droit à St Julien, la redevance assainissement et l'article du SIAV nous informant de leurs actions durant les mois d'avril, mai et juin 2011.

## 13 La vie des Associations



Les 25 ans des Savigny de France et de Suisse, les actions de la chasse, l'APE, les Ours... Une quantité d'informations et de dates d'événements à venir et à retenir.



### Mairie

**Secrétariat:** Mardi de 8h30 à 12h  
Jeudi de 15h à 19h  
Tél. 04 50 60 42 49, Télécopie: 04 50 60 45 28  
savigny74@wanadoo.fr

**Permanence des élus:** Jeudi de 18h à 19h  
(Prendre rendez-vous si possible)

**Sur le net:** [www.savigny.net](http://www.savigny.net)  
Amicale des Savigny de France

### Assistante sociale

#### Régime général

Laurence MOREL  
Pôle Médico-Social - 74160 ST JULIEN EN GS  
Tél. 04 50 49 49 50

#### Permanences sociales de la MSA

**Viry:** Annexe de la Mairie, 2ème et 4ème mardi  
de 9h à 11h

**Valleiry:** Mairie de Valleiry, 1er et 3ème jeudi,  
de 14h à 16h

### Bibliothèque

Vendredi de 16h15 à 19h  
située dans la salle des sociétés, sous l'école  
[bibliosavigny@orange.fr](mailto:bibliosavigny@orange.fr)

### A.D.M.R. Viry

Association d'Aide à domicile, Tél. 04 50 04 86 45  
Permanence: du lundi au vendredi de 8h à 12h

### Déchetterie de Vulbens

#### De novembre à février:

Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 14h à 17h  
Samedi: 9h à 17h

#### De mars à octobre:

Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 15h à 18h  
Samedi: 9h à 18h

### Pompiers

Codis 18

### Gendarmerie

**Brigade de Valleiry:** Tél. 04 50 04 33 55

### Besoin d'en parler...

Drogues, alcool, cannabis, j'appelle...

**DROGUES** 0 800 23 13 13, tous les jours de 8 h à 2 h

**CANNABIS** 0 811 91 20 20, tous les jours de 8 h à 20 h

**ALCOOL** 0 811 91 30 30, tous les jours de 14 h à 2 h.

### Etat-Civil :

#### Naissances :

- Solal WÄLTI PORTELLI, le 08/02/2011, Murcier

- Ethan LAUFRAIS, 24/05/2011, Chef-lieu



## Mot du Maire

« 15 minutes avant la pluie, c'était la sécheresse. » Voilà un vieux dicton des planteurs de maïs nord américains qui se vérifie même chez nous en Haute-Savoie. Les deux semaines de pluies plus ou moins abondantes que nous venons de vivre, ont permis à la végétation de reprendre son cycle normal. Pour autant, après 6 mois de quasi sécheresse, les nappes sont à des niveaux très bas, que seul un hiver pluvieux et neigeux pourra réalimenter.

Grâce à la surveillance de notre réseau et à la réfection d'un captage, Savigny évite, pour l'heure, la dépendance au réseau intercommunal. Le geste « naturel » d'ouvrir un robinet afin que l'eau coule est le résultat de 80 ans de travaux, d'investissements, et la condition sine qua non de bien vivre à Savigny.

L'accroissement des besoins en eau, résultat de nouveaux modes de vie (arrosage de pelouse, plus de 20 piscines dans la commune, activité agricole, hygiène pour tous...), et l'augmentation de la population, sont des critères primordiaux de Développement Durable, sans oublier de la restituer à la nature aussi propre que possible.

Pourtant, il n'est pas si loin le temps où, tous les étés, avec 450 habitants, l'eau ne coulait plus au robinet. Pas si loin la crapière, ce réservoir à ciel ouvert dans Murcier où les enfants allaient jouer. Pierre, qui vient de nous quitter, nous le contait...

Après ces moments de tristesse, après la pluie, reviendra le beau temps, la vie symbolisée par l'eau suivra son cours.

Je vous souhaite un bon été, plein d'amitié et d'instant vrais.

Le Maire,  
Christian BURNIER

# La Vie de la Commune

Mairie de Savigny

## EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 FEVRIER 2011

#### 1. Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Le Conseil Municipal décide de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie, et d'une mission complémentaire relative à la gestion du tableau de classement de la voirie. Rémunération forfaitaire annuelle : 190 €.

#### 2. Indemnité de conseil du receveur municipal.

Le Conseil Municipal décide de demander le concours de Monsieur PEYTIER, nouveau Receveur Municipal à la trésorerie de Frangy, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

#### 3. Personnel :

##### Adhésion à un organisme d'action sociale.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er mars 2011, et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et de verser au CNAS une cotisation égale à 179 € par agent.

#### 4. SIVU Accueil de l'Enfance : modification des statuts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts du SIVU « Accueil de l'Enfance » qui gère les structures d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil Municipal approuve cette modification de statuts.

#### 5. Informations diverses

##### • Restructuration et extension de la mairie.

Monsieur le Maire présente le nouvel avant-projet de la restructuration et extension de la mairie prenant en compte un certain nombre d'éléments figurant dans le livre blanc.

M. le Maire présente ensuite le coût estimatif de ce projet qui s'élève à 895 000 € HT non compris les aménagements extérieurs, le remplacement de la couverture sur la salle communale, la rénovation de la salle communale et les terrassements généraux.

Enfin, il est précisé que le projet répond à des normes de développement durable et concerne un bâtiment emblématique de la commune.

##### • Compte-rendu de réunions de commissions.

###### > Commission Voirie

M. Maurice VIOUD fait part des travaux qui vont être engagés sur les chemins de la commune suite à la réunion organisée avec les agriculteurs de la commune.

###### > Commission Fleurissement / Décoration

- La Commission a rédigé à un cahier des charges relatif à la consultation d'architectes paysagistes pour l'aménagement des espaces verts de la future mairie.

- Fleurissement : le fleurissement de la commune manque d'homogénéité dans les différents hameaux. Il conviendrait dans un premier temps d'harmoniser tous les vasques et changer progressivement les bacs en plastique existants.

##### • Intercommunalité.

###### > SIVU du Complexe sportif

Le budget 2011 a été adopté, la participation des communes va légèrement augmenter.

###### > MJC du Vuache :

Une réunion a été organisée avec les maires des 9 communes adhérentes à la MJC. La MJC du Vuache est la 1ère MJC de France en proportion de nombre d'habitants et d'adhérents (2450 adhérents).

### SEANCE DU 30 MARS 2011

#### I. Restructuration et extension de la mairie : choix d'un architecte paysagiste.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces verts aux abords de la mairie au bureau d'architecte Atelier Paysager pour une prestation s'élevant à 3 240 € HT.

#### II. SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny : modification des statuts.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny relative à la gestion de la garderie périscolaire.

#### III. Avenant à la convention d'Adhésion au Service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)

Le Conseil Municipal approuve un avenant relatif à la prorogation de 3 ans de la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention du CDG 74.

## IV. Informations diverses

### • Conseil d'Ecole

- Préparation de la rentrée scolaire : l'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2011 est de 166 élèves.

### • Nettoyage de printemps

Vu la faible participation au Nettoyage de Printemps l'année dernière, l'opération ne sera pas renouvelée cette année.

### • Défibrillateur.

Une réunion d'information sur les arrêts cardiaques et l'utilisation d'un défibrillateur avec la participation de l'association des médecins urgentistes de l'hôpital de St Julien-En-Gs aura lieu à SAVIGNY le vendredi 13 mai à 19H30.

## SEANCE DU 27 AVRIL 2011

### I. Comptes de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### II. Comptes Administratifs 2010.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.

### III. Budgets Primitifs 2011.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2011.

### IV. Affectation des résultats.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

### V. Taux d'imposition 2011

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les services fiscaux ont transmis des taux de référence prenant en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et les frais de gestion perçus auparavant par l'État.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de référence soit :

• Taxe d'habitation :	10,97
• Taxe foncière (bâti) :	10,52
• Taxe foncière (non bâti) :	35,11
• CFE :	17,79

### VI. Budget annexe de l'eau : Amortissement.

Le tableau d'amortissement permettant d'amortir les divers biens d'actifs du budget annexe de l'eau (M49) est complété par l'amortissement des compteurs d'eau sur une durée de 15 ans.

### VII. Restructuration et extension de la mairie : avant projet.

Le budget prévisionnel est de 747 000 € HT non compris les aménagements extérieurs, le remplacement de la couverture des bâtiments existants, la rénovation de la salle communale, le mobilier fixe et l'aménagement des combles (hormis la mise en place d'une isolation sous toiture).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,  
- Approuve l'avant-projet de la restructuration et extension de la mairie,  
- Prend note d'une dépense globale estimée à 747 000 € HT (sans les travaux optionnels),  
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

### VIII. SYANE : travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications : tranche conditionnelle / Murcier.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique (SYANE) de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : HAMEAU DE MURCIER- TRANCHE CONDITIONNELLE.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer d'un montant global estimé à 52 427.00 €,  
- et note que la participation financière de la commune à cette opération s'élève à 22 937.00 € avec des frais généraux de 1 574.00 €.

### IX. SA Mont Blanc : rétrocession de la parcelle B 1635.

La commune de Savigny a cédé à la SA Mont Blanc la parcelle B1635 (parking) afin de permettre à cette dernière de mener à bien son projet de construction de logements aidés.

La construction des logements étant achevée, le Conseil Municipal sollicite donc auprès de la SA Mont Blanc la rétrocession de la parcelle cédée gracieusement par la commune.

Les frais notariés seront à la charge de la SA Mont Blanc.

### X. ONF : devis marquage.

Dans le cadre de son programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune, l'ONF propose des travaux d'entretien de limites parcellaires. Le coût de ces travaux s'élève à 4 400 € HT.

Vu le montant des travaux, le Conseil Municipal décide de ne pas confier la réalisation de ces travaux à l'ONF et propose que l'agent communal effectue lui-même le marquage des parcelles concernées.

• Le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) souhaite élargir son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire des communes syndiquées (et non plus uniquement à la montagne du Vuache).

### • Communauté de Communes du Genevois

Les budgets ont été votés.

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie, de la cotisation foncière des entreprises ont été augmentés de 3% et celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1,2 %.

Si vous souhaitez une copie intégrale d'un ou de plusieurs comptes rendus, n'hésitez pas à venir nous la demander en mairie.

## Utilisation du défibrillateur

Le vendredi 13 mai, nous avons tous pu bénéficier d'une formation prodiguée par des professionnels urgentistes de l'hôpital de St Julien afin d'apprendre à nous servir du défibrillateur acheté l'année dernière par la commune.

Cette séance comportait un double objectif : acquérir une technique de massage cardiaque tout en sachant utiliser le défibrillateur et porter secours à son prochain, pouvoir agir.

### Rappel :

Quelqu'un fait un arrêt cardiaque et vous êtes là :

1. Appeler le 15 ;
2. commencer le massage cardiaque, qu'il ne faudra pas interrompre jusqu'à l'arrivée des secours (se faire relayer si possible car nous devenons moins efficace au bout de 2 mn) ;
3. Se procurer le défibrillateur d'une façon ou d'une autre (appeler à l'aide) et mettre en place les électrodes ;
4. Suivre les instructions (une voix dirige) en attendant l'arrivée des secours.

Le défibrillateur se trouve à l'extérieur, à droite de l'entrée de la Mairie. Il est donc facilement accessible.



## Recensement des frontaliers : urgent et important

Afin de nous permettre de mettre à jour la liste des travailleurs frontaliers transmise au Conseil Général pour définir la répartition des Fonds Genevois entre les communes du Département, nous vous demandons d'avoir l'obligeance, si ce n'est pas déjà fait, de venir en mairie remplir le questionnaire établi à cet effet.

Ce recensement demeure confidentiel et n'a aucune incidence fiscale, il permet le versement partiel à la commune des impôts qui vous sont prélevés à la source en Suisse.

Chaque année de nombreux frontaliers sont omis et cela représente une perte financière non négligeable pour le budget communal.

Merci pour votre collaboration qui, finalement, se veut précieuse pour tous !

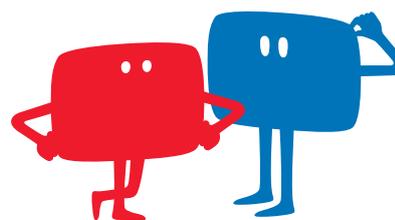
## Télévision numérique

La zone Rhône est passée à la télévision tout numérique le 15 juin dernier. Ce passage n'a concerné que les foyers qui recevaient la télévision par une antenne râteau ; ceux qui recevaient déjà la télévision par un autre moyen, comme la parabole, n'ont pas été concernés.

Pour recevoir la télévision numérique, les foyers recevant encore la télévision analogique par une antenne râteau devront la faire réorienter vers un nouvel émetteur ou s'ils résident dans une zone ne pouvant être couverte en TNT, passer à un autre mode de réception que l'antenne râteau, comme par exemple, une parabole.

Afin de couvrir tout ou partie des coûts liés à ces travaux d'adaptation, la loi a prévu une aide financière. Cette aide, réservée à la résidence principale, d'un montant maximum de 250 € est attribuée sans condition de ressources.

Accès à la liste des professionnels agréés au 0 970 818 818 ou sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)



## Les 10 ans du Gruyère AOC

Lundi 16 mai, nous avons accueilli nos amis suisses, lesquels avaient jeté leur dévolu sur notre commune ! C'est en effet pour célébrer les 10 ans de son Appellation d'Origine Contrôlée, que l'interprofession du gruyère AOC suisse a organisé – du 12 au 21 mai – la reconstitution de la Route Historique de Gruyère à Lyon empruntée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Le convoi à cheval a donc fait une pause à la ferme du Gaëc du Rojean et c'est ainsi, qu'en guise de remerciement, l'équipe nous a invité à partager une soirée fondue.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour les années à venir et ne manquerons pas d'ajouter que la fondue concoctée par nos amis suisses était un véritable délice !



## La Maison Transfrontière de Justice et du Droit : une information gratuite, anonyme et de proximité sur vos droits, vos devoirs et vos démarches juridiques y compris transfrontalières.

*Afin de rapprocher la justice du citoyen en rétablissant une justice plus proche, plus accessible, plus rapide et plus compréhensive, une Maison Transfrontière de la Justice et du Droit (MTJD) a ouvert ses portes à Saint-Julien-en-Genevois le 04 avril 2011 et a été inaugurée le 28 avril 2011 par Michel Mercier, Garde des sceaux et Ministre de la Justice et des Libertés. Ses compétences en matière de droit s'exerceront au profit de tous, mais plus particulièrement pour les habitants du territoire des Communautés de Communes du Genevois, du Pays Cruseilles, du Pays de Seysse, de la Semine et du Val des Usses. Cette Maison Transfrontière de Justice et du Droit est un espace d'échanges et de communication entre le citoyen et la justice et possède donc une spécificité unique : elle vous informe sur vos démarches juridiques transfrontalières notamment celles qui concernent le droit du travail, de la propriété ou celui de la famille.*



Depuis la réforme de la carte judiciaire et le décret n°2008-145 du 15 janvier 2008, le Tribunal d'Instance de Saint-Julien a été supprimé le 1er janvier 2010. Le Tribunal d'Instance le plus proche se situant alors à Annemasse. Or la nécessité de maintenir sur le territoire une justice de proximité et des fonctions associées, comme le souhaitent les élus, s'est traduite par la création de la MTJD à Saint-Julien. Grâce à la mobilisation de différents professionnels intervenant dans le domaine du droit (greffiers, juristes, associations ...), cette instance remplit une triple mission :

### • **l'information et l'accès au droit pour chaque citoyen.**

Un accueil gratuit et anonyme est garanti et un agent vous oriente dans vos démarches et/ou vers le service concerné. Un service d'aide aux victimes est également assuré sur rendez-vous par des associations dédiées à l'écoute (comme Via 74), au soutien moral et juridique et à l'information spécifique. De plus, grâce à la borne Contact Visio-Justice (CVJ) et via un système de vidéoconférence, vous avez la possibilité d'être mis en relation avec un greffier du tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains. Ainsi pouvez-vous transmettre une requête au Juge des Affaires Familiales, une demande d'aide juridictionnelle ou vous renseigner quant au suivi de votre dossier ;

### • **l'aide à la résolution des litiges :**

D'une part avec la mise à disposition d'un Conciliateur de Justice qui tentera de trouver un accord en respectant les intérêts des deux parties pour tous les litiges d'ordre civil (problèmes entre locataire et propriétaire, consommation, voisinage ou problèmes avec les services publics).

D'autre part un Défenseur des Droits tentera de comprendre et de résoudre les litiges que naissent, entre autres, avec les administrations.

• **Enfin, la MTJD assure une présence judiciaire de proximité.** Elle met en place des actions de prévention notamment destinées aux jeunes. Véritable relais local du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains elle accueillera les délégués du Procureur chargés de mettre en oeuvre une réponse judiciaire adaptée aux infractions commises notamment par le biais de mesures alternatives aux poursuites pénales: rappel à la loi, réparation, classement sous condition, médiation pénale, composition pénale. Ces mesures permettent le traitement rapide d'affaires de petite et moyenne délinquance qui concernent autant les personnes mineures que les personnes majeures. De plus, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation sera présent afin d'assurer le contrôle et le suivi des personnes bénéficiant d'un sursis avec obligations (de soin, de réparations...).

### **Informations pratiques**

Maison Transfrontière de Justice et du Droit  
26 avenue de Genève  
74160 Saint-Julien-en-Genevois  
Tél. : 04.50.74.86.86  
Fax : 04.50.36.40.32

### **Horaires d'ouverture au public**

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.  
Le vendredi de 9h00 à 12h00.

### **Accès en bus, Ligne D :**

- Arrêt hutins en venant de Valleiry, Viry ou Saint-Julien.
  - Arrêt P+R Perly en venant de Genève.
- Ligne T72 Annecy-Genève :
- Arrêt P+R Perly.

**Retrouvez toutes ces informations ainsi que leur mise à jour régulière sur**

[www.cc-genevois.fr/rubrique\\_vie\\_pratique\\_et\\_services/  
Maison Transfrontière de Justice et du Droit.](http://www.cc-genevois.fr/rubrique_vie_pratique_et_services/Maison_Transfrontiere_de_Justice_et_du_Droit)



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

## L'accidentologie en Haute-Savoie en 2010

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

L'observatoire départemental de Sécurité routière présente les chiffres de sécurité routière pour l'année 2010.

### 39 tués : une baisse record en 2010

	2010	2009	%	Moyenne 2005-2009
accidents corporels	471	543	-13 %	618
tués	39	66	-41 %	63
blessés hospitalisés - BH	388	434	-11 %	487
blessés non hospitalisés - BNH	277	275	+1 %	353
gravité (tués/100 accidents)	8,3	12,2	-4 %	10,2

En 2010, les résultats de l'accidentologie sont très positifs, en particulier, pour le nombre de tués (39). En effet, il s'agit de la première année pour laquelle le nombre de tués est inférieur à 50. De même, comme les années précédentes, les nombres d'accidents et de blessés continuent de baisser. Ils diminuent respectivement de 13 % et 6 % par rapport à 2009.

Au niveau national, le constat suit la même tendance avec -11,5 % d'accidents, -6,5 % de tués et -13 % de blessés.

De plus, l'indice de mortalité (tués/100 accidents) est de 8,3 - c'est l'indice le plus bas observé depuis 2004. Toutefois, l'indice de gravité (tués+blessés hospitalisés/100 accidents) est sensiblement égal à celui atteint en 2009 (91 en 2010 pour 92 en 2009).

La diminution de la mortalité concerne principalement les motards (13 contre 18 en 2009) et les automobilistes (16 contre 37 en 2009).

Les principales causes d'accidents sont, par ordre de fréquence, le défaut de maîtrise, le refus de priorité, l'alcool et la vitesse excessive. En ce qui concerne les accidents mortels, l'alcool est, comme les années précédentes, la première cause de mortalité avec 12 tués. Le défaut de maîtrise et l'excès de vitesse viennent ensuite avec 6 tués.

### Une forte baisse des tués hors agglomération

Hors agglomération, le nombre d'accidents est à peu près identique à l'année précédente. En revanche, le nombre de tués est nettement inférieur (24 tués contre 46 en 2009). En agglomération, la diminution est moins sensible (15 tués contre 20 en 2009).

### Localisation des accidents en 2010



*COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

*COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

**Réunion du comité sécheresse :  
le département de Haute-Savoie en alerte,  
des mesures de restriction des usages de l'eau entrent en vigueur**

**Le comité sécheresse de Haute-Savoie s'est réuni mercredi 25 mai 2011, sous la présidence du préfet, Philippe DERUMIGNY, en présence de représentants des différents usagers de l'eau, des collectivités territoriales et des services de l'État.**

\* \* \*

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur les conditions météorologiques, l'état des cours d'eau, des sources et des nappes souterraines, ainsi que le niveau de satisfaction des différents usages de l'eau.

Le déficit pluviométrique constaté depuis septembre 2010 impacte de façon significative les débits des cours d'eau ainsi que les nappes d'eaux souterraines, à des niveaux très rarement observés à cette période de l'année.

Si l'alimentation en eau potable des populations reste aujourd'hui globalement satisfaisante, cette situation défavorable nécessite que des mesures soient prises afin de garantir ces prochains mois la satisfaction des usages prioritaires.

Aussi, au regard des seuils définis dans l'arrêté cadre départemental du 3 juillet 2007, le préfet a constaté que l'ensemble du département avait franchi le seuil d'alerte. A compter de ce jour, un arrêté préfectoral imposant des restrictions d'usages suivantes entre en vigueur :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdite, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité ;
- le remplissage des piscines privées est interdit. Cette disposition ne s'applique pas aux piscines maçonnées en cours de construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature est interdit de 8 h à 20 h ;
- l'arrosage des stades et des terrains de golf est interdit de 8 h à 20 h (un registre de prélèvement devra être rempli) ;
- les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- les exploitants d'établissements soumis à autorisation au titre des ICPE doivent se référer aux obligations éventuelles fixées dans leur arrêté d'exploitation et applicables au seuil d'alerte;

- l'irrigation des cultures est interdite de 10 h à 18 h. Cette interdiction ne s'applique pas pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraîchères et florales et des pépinières. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période hivernale reste autorisée, ainsi que l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

L'ensemble de ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier), ainsi qu'à l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

Le non respect de cet arrêté préfectoral est passible d'une contravention de 5ème classe (1500€ maximum et 3000€ en cas de récidive)

Enfin, pour ce qui est du monde agricole, le protocole entre la Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie et le Service départemental d'incendie et de secours visant à ravitailler en eau les troupeaux en zone d'alpage a été réactivé.

\* \* \*

Face à cette situation, et afin d'anticiper un risque de tension qui pourrait conduire à gérer la pénurie entre les différents usagers, le Préfet de la Haute-Savoie rappelle la responsabilité de chacun et invite les citoyens, les entreprises et les collectivités à faire preuve d'économies dans leurs usages de l'eau pour éviter les gaspillages.

**Contact** : DDT de la Haute-Savoie : 04 56 20 90 01

Rue du 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
site internet : <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

## Nouveau ! Votre redevance assainissement peut être réglée en ligne.

La Communauté de Communes du Genevois (CCG), en collaboration avec la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, est la première collectivité au niveau départemental à vous proposer le service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) pour le règlement de votre redevance assainissement. Facile d'accès et sécurisé, le paiement s'effectue via le site Internet du Ministère du Budget.

Ce type de paiement s'adresse tout d'abord aux personnes qui n'ont pas fait le choix du prélèvement automatique à échéance. Dès réception de votre facture et muni d'une carte bancaire, vous pouvez régler en ligne 24h/24 7j/7 en vous connectant directement au site de la Communauté de Communes du Genevois. Sur la page d'accueil, une icône vous indique « payez votre facture d'assainissement en ligne », cliquez sur celle-ci et laissez-vous guider.

Si vous avez opté pour prélèvement automatique à échéance, votre facture n'est pas disponible pour le paiement en ligne. Toutefois, vous pouvez en bénéficier. Il vous faut préalablement envoyer un courrier à la Régie Assainissement de la Communauté de Communes du Genevois, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous, en demandant l'arrêt du prélèvement à échéance. Ce changement sera effectif pour les factures à venir ultérieurement.

Aucune information personnelle ne vous est demandée et aucune des informations saisies sur le site [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) dans le cadre de ces paiements en ligne ne fera l'objet d'enregistrement. Ce service est gratuit.

### Informations pratiques

Une question concernant le paiement en ligne via Internet ou votre facture ? Contactez la Régie Assainissement :

- par courriel : [assainissement@cc-genevois.fr](mailto:assainissement@cc-genevois.fr),
- par téléphone au 04 50 959 960
- ou à l'adresse suivante :

### Communauté de Communes du Genevois

Régie Assainissement  
Technopole d'Archamps - Bât. ATHENA  
74160 Archamps

**Une question relative au recouvrement de votre facture, contactez** le Centre des Finances Publiques de Saint-Julien-en-Genevois :

### Centre des Finances Publiques

1, rue Berthollet - BP 73100  
74163 Saint-Julien-en-Genevois  
Tél. : 04 50 49 08 97

Courriel : [t074025@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t074025@dgfip.finances.gouv.fr)

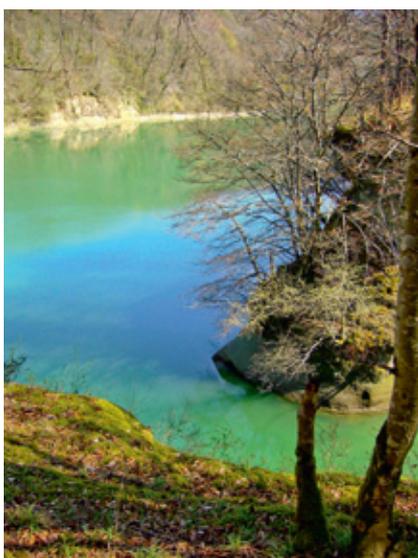


## **La foule... sur le sentier d'interprétation « De Nant en Rhône » !**



Dans le cadre de la semaine du développement durable, qui s'est tenue du 1er au 7 avril 2011 dans le canton de Saint-Julien-en-Genevois, la MJC du Vuache et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) ont organisé une sortie découverte sur le Sentier d'interprétation « De Nant en Rhône » (communes de Clarafond-Arcine et d'Eloise).

Le samedi 2 avril 2011, sous un soleil généreux et dans une chaleur inhabituelle pour un début avril, une cinquantaine de personnes âgées de 7 à 77 ans, s'étaient donnés rendez-vous à 8h30 sur le parking du Centre ECLA de Vulbens, pour un covoiturage. A 9h, sur le parking du « Crêt du Feu » (départ du sentier), les randonneurs étaient accueillis par Jacques BORDON, naturaliste et débutaient le parcours de 12,5 km, en commençant par le panneau d'information n°16, situé dans les hauteurs du hameau d'Arcine : « Le paysage, un héritage géologique ».



Ainsi tout au long de la journée, la balade était ponctuée de nombreuses pauses, permettant aux participants de mieux connaître la faune et la flore locales, de découvrir les histoires et les légendes de la région ou encore de comprendre l'origine des roches.

A 12h30, au pied du panneau n°8 : « Les oiseaux le long du Rhône », un pique-nique « canadien » de produits locaux était organisé dans une ambiance très conviviale. A l'ombre des arbres, bercés par les reflets bleu turquoise des eaux du Rhône, les participants pouvaient apprécier

les nombreux mets préparés pour l'occasion. La fin du déjeuner était consacrée à la découverte du site, avec les spectaculaires « Tines de Parnant » et le pont suspendu de Grésin.

De retour vers 16h30 et après six bonnes heures de marche, les randonneurs ne cachaient pas une certaine fatigue mais nous confiaient leur joie d'avoir pu participer à cette belle journée.

## **Partons à la découverte de la forêt du Vuache :**

2011 a été proclamée par l'UNESCO « Année internationale de la forêt ».

C'est dans ce cadre que le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV), en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, a organisé deux événements :



- **Du 27 mai au 14 juin 2011**, dans le hall de la MJC du Vuache : Exposition temporaire sur les richesses naturelles du massif du Vuache (panneaux d'informations, maquette du massif, fragments de roches et des fossiles, indices de présence de la faune forestière, ... etc.),

- **Le dimanche 12 juin 2011**, le long d'un sentier de randonnée, Jacques BORDON, naturaliste et Christian PREVOST, Agent de l'Office National des Forêts (ONF) et bénévole de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), vous ont emmenés à la découverte de la forêt du Vuache.

Il a été question notamment de la châtaigneraie du Vuache, du travail de l'ONF, des oiseaux forestiers, de la sensibilisation des usagers au respect du massif, de la flore des sous-bois, de la gestion de la forêt en faveur des animaux, etc.

Les points de vue remarquables situés à proximité du site ont été l'occasion d'évoquer d'autres thèmes, comme par exemple : la migration des oiseaux (Défilé de l'Ecluse), les falaises du Vuache, le Rhône, ... etc.

**Et pour plus d'information :** [www.pays-du-vuache.fr](http://www.pays-du-vuache.fr)





# La Vie des Associations

Mairie de Savigny

## Société d'animations « LES OURS »

L'assemblée générale ordinaire 2011 s'est tenue le Vendredi 1er Avril à la salle des sociétés.

Nous remercions de leur présence les représentants de la municipalité, les différents présidents ou leurs représentants des associations de la commune ainsi que le public très intéressé.

En première partie le Président Daniel FOL a exposé le bilan de l'année écoulée qualifié de très positif et riche en événements.

• **Juin 2010** : Tournoi de pétanque et participation à la fête du 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Une somme de 1300€ a été remise aux scouts de Cluses pour l'aide à la reconstruction de Haïti.

• **août 2010** : Foire à la brocante, la traditionnelle paëlla toujours très appréciée cuisinée par Monsieur le Maire Christian, le concours de pétanque. Cette journée de manifestation nécessite un grand nombre de bénévoles qui répondent à chaque fois présent, nous tenons une nouvelle fois à les remercier, elle favorise les rencontres et permet de partager de bons moments de convivialité bien nécessaires aujourd'hui.

• **Octobre 2010** : Repas de remerciements à la ferme « au coucher de soleil » offert par l'association.

• **Novembre 2010** : Assemblée générale extraordinaire et mise en place du nouveau comité.

• **Décembre 2010** : Participation à l'organisation du téléthon, visite de nos aînés de plus de 80 ans pour les fêtes de fin d'année.

• **Janvier 2011** : Concours de belote.

L'association a également financé le car pour le déplacement au congrès 2010 des Savigny de France et de Suisse qui se tenait à Savigny-lès-Beaune.

Nous tenons à remercier le comité paroissial et sa gestionnaire Rose Favre qui nous ont offert l'ensemble de leur équipement « cuisine et repas » ainsi que la mise à disposition de leur local ; ce qui a permis un nouvel agencement plus rationnel avec les chasseurs. Une somme de 250 € a été remise à Rose Favre pour contribuer à la décoration de l'église.

En deuxième partie nous avons établi le programme pour l'année à venir :

• **18 Juin 2011** : Concours de pétanque en doublettes formées sous la responsabilité de Jean-Marc Favre, suivi de la nuit de la musique organisée par les jeunes de la commune avec le soutien de l'association.

• **21 Aout 2011** : foire à la brocante et concours de pétanque. Dès cette année les exposants seront placés sur le parking de l'église et sur la route départementale du rond-point de l'église au Clos Jules ferry. De ce fait la route sera fermée dès 5 heures, une déviation sera mise en place par la route de Cortagy et du Château. Nous demandons aux riverains de prendre leurs dispositions ; Nous les remercions d'avance de leur compréhension pour la gêne occasionnée ce jour là.

• **Décembre 2011** :

Participation au téléthon s'il est reconduit

Si toutes les conditions sont réunies, l'association envisage une visite de la fête des lumières à Lyon. Il a également été décidé de l'achat de 2 tentes pliantes buvettes pour la somme de 1500€ transport et déplacement compris.

En dernière partie, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le résultat des comptes de chaque manifestation exposé par notre trésorière Alice.

L'ensemble du tiers sortant des membres du comité s'étant représenté, l'assemblée l'a reconduit à l'unanimité. Le président tient à féliciter et remercier tous les membres du comité qui s'investissent énormément chacun dans des domaines différents pour que vive notre association.

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié accompagné des excellentes pâtisseries offertes par les féminines de l'équipe que nous ne manquons pas de remercier à nouveau.

## RAPPEL D'INFORMATIONS :

• *Responsables réservation vaisselle :*

Juliette COEN, tél : 04 50 60 41 25 ;

Suppléante : Maryse SAUNIER, tel : 04 50 60 41 10

• *Responsables réservation tables et bancs :*

Jean-Marc FAVRE, tél : 06 19 13 50 04 ;

Suppléant : Julien HATON, tél : 06 34 03 52 82

## Amicale des Savigny de France et de Suisse

Si il est un événement qui perdure depuis maintenant 25 ans c'est bien le Congrès et Salon des produits régionaux et du tourisme de l'Amicale de Savigny de France et de Suisse.

Savigny Haute Savoie a encore cette année honoré de sa présence le salon qui s'est tenu en ce week-end de l'Ascension à Savigny sur Braye dans le Loir et Cher. Vendredi matin c'est une quinzaine de Savignerands et Savignerandes qui s'en allaient par minibus et voitures particulières représenter notre village et son patrimoine gastronomique là-bas dans le Perche. Le congrès revêtait cette année un intérêt particulier car non seulement on célébrait le quart de siècle mais aussi celui-ci se déroulait dans le berceau de l'Amicale.

En effet Philippe Welsch, alors 1er adjoint de la commune qui avait déjà imaginé cette Amicale voyait là se réaliser son rêve et depuis lors il a su le conforter par son dynamisme et verve hors du commun puisque il en le secrétaire général depuis sans faille et plein de dynamisme. On ne peut que lui rendre hommage et le féliciter de cette belle réussite.

Quant à nous nous avons comme à l'accoutumée présenté nos produits du coin tel que les tommes, la Roussette, les produits de la GAEC « Renaissance » et fait déguster la tartiflette ainsi que les « diots » qui font notre réputation.

Je remercie tous ceux qui se sont dévoués pour que notre Savigny soit dignement représenté et nous avons passé un excellent séjour bien accueillis par nos cousins du Loir et Cher. Rendez vous en 2012 Savigny Suisse dans le canton de Vaud. J'aurais l'occasion de vous en parler plus tard.

J.-P. Pillard



## Judo à Savigny



Nos deux groupes de judokas et leur moniteur Kevin.

2011, les petits, dès 4ans (nés en 2007), pourront participer à des cours de « baby judo » encadrés par un moniteur brevet d'état. Ces cours se dérouleront à l'Arande de Saint Julien.

Sur la commune de Savigny, les « éveils judo », dès 5ans (nés en 2006) pourront découvrir ce sport et les valeurs qui le gouvernent entre 9h et 9h45 tous les mercredis. Quant aux enfants nés entre 2005 et 2002, ils prendront le relai de 9h45 à 11h.

Les plus grands, nés avant 2002, devront se rendre au dojo de Saint Julien où de nouveaux cours seront également mis en place dès la rentrée scolaire.

Afin de vous tenir informés, notre plaquette sera déposée en mairie au cours de l'été.

Bonnes vacances à tous et **rendez-vous le 7 septembre 2011 pour la reprise des cours !**

L'équipe de l'AGJ 74.

## APE

Et voilà, c'est la dernière ligne droite... Le temps file à une vitesse folle et nos chères petites têtes blondes voient se profiler la fin de l'année scolaire.

Le projet théâtre qui était étalé sur 2 ans arrive également à son terme, avec son spectacle donné pour les parents. Les enfants ont beaucoup aimé cette activité.

Les sorties de fin d'année se sont mises en place. Les petites maternelles vont observer les oiseaux au Parc de Villars-les-Dombes, l'autre classe de maternelle a fait une sortie autour de l'école pour cueillir des pissenlits et en faire de la confiture, les CP vont rencontrer leurs correspondants de l'école de Vincy et les CE1 font un pique-nique en nature.

Les classes de Jonzier participent à des rencontres sportives et des visites de musées.

De plus, les deux écoles se réuniront pour une journée, lors de la venue de Festijoux.

Le soleil et la chaleur sont au rendez-vous depuis si longtemps

que n'avons pas été trop surpris de voir arriver l'été et donc, la kermesse qui a eu lieu le 25 juin 2011.

Les bambins se sont produits dans la matinée, dans la salle communale. Le repas a ensuite été servi, ceci avant d'ouvrir les jeux et activités pour les enfants.

Nous avons eu la grande joie d'avoir, cette année, un babyfoot géant !!! Cette fête de l'école nous demande beaucoup de travail et nous remercions les parents qui nous ont apporté leur aide, pour que cette journée soit réussie.

L'année, pour nous n'est pas encore achevée...

Nous participons également à la préparation du repas et au service de la **fête Nationale, organisée le 9 juillet à Jonzier.**

Nous tiendrons également un stand lors de la brocante et espérons que vous serez nombreux à venir nous voir durant la journée. En attendant, nous vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes vacances d'été et serons ravis de vous retrouver à la rentrée.

Isabelle Loubier, pour le bureau de l'



## Quel avenir pour nos villages ?

### Un débat public organisé

par Savigny à Venir.



Notre commune a été le théâtre d'une manifestation pour le moins inhabituelle dans un petit village. En effet, le 11 mars dernier s'est tenu, à l'initiative de notre association, un débat public entre trois des candidats aux élections cantonales.

M. Georges Etallaz (conseiller sortant, sans étiquette), M. Antoine Vieillard (centriste) et M. Claude Barbier (Europe Ecologie Les Verts) ont cordialement répondu à notre invitation et ont bien voulu se prêter au « jeu » de la démocratie participative. Il son ainsi venus répondre aux questions de chacun concernant un thème qui nous est cher : quel avenir pour nos villages ? Quelques quatre-vingt personnes ont aussi participé à cette soirée, à la salle des fêtes.

### Trois grands thèmes.

Vincent Husenot, vice-président de Savigny à Venir, a mené le débat sur trois grands thèmes que sont les aménagements, la question sociale et la mise en valeur du terroir des villages du Genevois.

Le « ping-pong verbal » pouvait alors s'engager entre les trois intervenants. On a ainsi pu entendre les propositions et les sensibilités différentes concernant tout d'abord la problématique des logements et des transports, thème évidemment cher à notre association, toujours active sur la question de l'aménagement du Chef Lieu. Chacun des candidats a reconnu les problèmes posés sur les routes de campagne (vitesse, saturation) et la pression foncière générée par le pôle d'attraction économique à fort développement que constitue Genève. Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de construire en priorité les nouveaux logements dans les bourgs et le long des axes routiers bien desservis par les transports publics.

Le débat s'est ensuite concentré sur la question de la politique sociale et solidaire, notamment concernant les services de proximité, les écoles et collèges, la question de

la dépendance sociale, les emplois liés à ces services ou à l'artisanat. La problématique des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) a été largement abordée : il y a des places disponibles mais pas assez de personnel qualifié pour maintenir un taux de remplissage suffisant, beaucoup de personne choisissant en effet de travailler en Suisse. La question d'un collège dans le pays du Vuache a également été traitée : la croissance de la population dans le canton appelle cette solution à moyen voire court terme.

Enfin, le dernier thème fut celui de territoires ruraux « à ménager » et de la démocratie participative. Chacun des candidats a pu ainsi donner sa vision sur ces deux sujets, notamment sur le problème du morcellement des terres agricoles au profit de la construction immobilière.

### Mieux que la démocratie électorale : la démocratie participative.

Tout au long du débat, la parole fut également donnée au public qui a pu ainsi interagir avec les candidats.

Pour finir, chacun a pu remercier notre association d'avoir permis ce débat, placé sous le signe de la cordialité, du respect et de l'écoute, et d'avoir ainsi contribué à son échelle à l'expression de chacun, candidat, élu ou tout simplement citoyen. Le débat fut suivi, selon la tradition Savignerande, d'un cordial verre de l'amitié auquel se sont joints avec plaisir spectateurs et candidats. Ceci a permis de poursuivre les échanges sur un ton plus léger, jusqu'à une heure tardive de la soirée.

Ainsi, même si le fond et la forme sont évidemment perfectibles (Savigny à Venir regrette de ne pas avoir pu réunir plus de candidats pour ce débat), il s'agissait d'une « première » et le public présent a manifestement apprécié à sa juste mesure cette soirée dont vous pouvez lire un compte rendu plus détaillé sur notre site.

Nous avons perdu l'habitude de donner notre avis et surtout d'être entendus. Et pourtant, c'est dans la parole des citoyens que réside le fondement de toute démocratie. Conformément à son objet, Savigny à Venir compte poursuivre les actions dans le sens de l'expression citoyenne et œuvrer auprès de nos élus pour la mise en place d'un Agenda 21 dans notre commune.

L'été et les vacances s'annoncent mais nous restons actifs : n'hésitez pas à nous rejoindre et à visiter régulièrement notre site d'ici notre Assemblée Générale de l'automne.

Pour Savigny à Venir  
La Présidente et le Secrétaire.

<http://www.savignyavenir.fr/>

## Franziska, Akane & Vicente cherchent une famille d'accueil

Des Etats-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire 2011, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Franziska, Akane et Vicente.

Ils sont respectivement originaires d'Allemagne, du Japon et d'Equateur, sont âgés entre 16 et 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, la photographie, le handball ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. «Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

## Renseignements :



Karine MALLE  
386 Rte de la Capite – Les Scieux  
74200 LE LYAUD

• Tél : 04 50 73 77 33 ou au 06 32 83 20 91

• Mail : pierremalle01@orange.fr



## FC Vuache Bilan de la saison

### • Les plus jeunes :

Les U17 : l'équipe évoluant en 2ème série se place bien dans le classement en obtenant la 3ème place, ils effectuent un très bon parcours. Celle évoluant en 3ème série a eu un peu plus de mal, elle est dernière de sa pool mais cela ne les empêchera pas de repartir d'un bon pied en automne.

Les U15 : la première équipe, qui a connu une belle ascension cette année en excellence, a maintenu son cap et elle continuera dans le même championnat en septembre. Celle évoluant en 3ème série se contente du bas du classement malgré leurs efforts.

Les petits, à l'école de foot, continuent leur apprentissage de plateau en plateau pour venir ensuite renforcer nos équipes de jeunes.

Nous leur souhaitons, à tous, bonne chance pour débiter la prochaine saison dans les meilleures conditions.

### • Les seniors :

La saison se termine avec de bons résultats mais avec une

petite déception tout de même. La 1ère évoluant en 2ème division a manqué de peu la montée en 1ère à la suite de sa dernière défaite face à Meythet. De plus, ils ont fait un beau parcours en coupe du district mais l'équipe du lac bleu les a privés de finale. Concernant la 2, elle a terminé au milieu du tableau et a obtenu de bons résultats. Les deux équipes ont gardé leur bonne entente et leur bon état d'esprit, ce n'est, donc, que partie remise en septembre. Et vous serez toujours les bienvenus pour venir les supporter comme à votre habitude.

### • Manifestation :

Tournoi de foot annuel des 11 et 12 juin 2011 :

- Le samedi a concerné les clubs qui sont invités à participer avec une équipe de jeunes. Après l'effort, la journée se termine autour d'une paëlla servie pour le repas.

- Le dimanche, place aux adultes pour une journée conviviale. Comme chaque année, il y aura eu 24 équipes présentes à se disputer la première place avec fair-play.

**N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre site à l'adresse :**

[fc-vuache.com](http://fc-vuache.com)

## A tous les promeneurs et amoureux de la nature.

Comme vous avez pu le constater, la société de chasse a planté des pancartes pour demander de ne pas lâcher les chiens pendant la période de reproduction du petit et gros gibier.

Certains diront « c'est un comble, des chasseurs qui traquent et qui tuent des animaux, veulent faire la morale aux gens, à savoir : comment bien se comporter ».

Et bien non ! nous sommes simplement là pour réguler la faune.

La société de chasse a pour obligation de gérer les éventuels dégâts causés par les sangliers tout en les tenant dans la réserve ou dans la montagne.

Ex : parquer les cultures et agrainer les chemins de montagne afin qu'ils ne viennent pas dans les jardins.

Le fait de lâcher un chien peut déranger les animaux et les faire partir dans des endroits plus embêtants pour la population.

Il en est de même pour les nuisibles porteurs de maladies graves, tels que le renard porteur de la gale, de la rage ou de l'échinococcose.

Un renard sur deux est porteur de l'échinococcose alvéolaire.

C'est une bactérie qui va se greffer sur le foie : un genre de cancer qui laisse des traces.

Voir la publication en attaché.

En laissant la reproduction des espèces chassables tel que Lièvre, Lapin, Faisans etc.

ceux-ci restent dans un périmètre de vie, sans trop se déplacer, sauf éventuel dérangement causé par un animal comme le chien.

En ne le dérangeant pas, le renard, quant à lui, tourne autour de ces animaux.

C'est pour cela que vous avez la possibilité de voir le garde de chasse à pied avec son fusil

pour tuer le renard, ou d'entendre le soir dès 22h00 le lieutenant de loupeterie tirer ce même nuisible.

Il faut savoir que la commune de SAVIGNY est exemplaire : sur toutes les communes du pays du VUACHE, l'ACCA n'a eu à régler des dégâts que pour 32.00 Euros pour l'année 2010, grâce à ses

actions menées de la même façon que cette année, alors que certaines sociétés de chasse dépassent les 2'000.00 Euros,

Pour revenir sur les pancartes qui ont été plantées, nous avons pu constater parfois avec sympathie qu'une phrase a été changée ex : « Tenez vos chasseurs en laisse ».

Au lieu de vos chiens.

Mais ce qui est plus déplorable est de voir que certains arrachent, cassent ces pancartes sans bien sûr laisser de signature. Nous pensons qu'il aurait été plus cavalier et plus sympathique de dialoguer plutôt que de les détériorer.

De toute façon, ces pancartes seront enlevées plus tard.

Malgré ce petit incident, les chasseurs de l'ACCA de SAVIGNY vous souhaitent de bonnes vacances.



**L'échinococcose en ligne de mire**  
Le principe de précaution n'est pas toujours appliqué avec la même rigueur, la preuve avec la maladie très grave dont on est sûr que le renard est le principal vecteur !

« L'Administration a fait abattre des dizaines de milliers de bovins au nom de la lutte contre la maladie au nom de la dans le même temps, des prétendus écologistes se battent pour obtenir le retrait du renard de la liste des espèces nuisibles alors qu'on sait que c'est lui qui transmet l'échinococcose alvéolaire, responsable d'un décès sur deux chez l'homme. Celui qui tient ce discours plein de bon sens, c'est Philippe Wartelle, un garde particulier du Nord à la tête d'une association qu'il a créée pour aider les victimes de la maladie dont le nom est aussi barbare que les conséquences qu'elle a pour ceux qu'elle touche et qui vient de tenir son assemblée générale.

L'AS.D.P.C.E.A - Association de soutien et de défense des personnes contaminées par l'échinococcose alvéolaire - a, à cette occasion, accueilli des sommités du monde de la médecine : le professeur Solange Bresson-Hadni, spécialiste des maladies du foie au CHU de Besançon, et Frédéric Grenouillet, parasitologue - tous deux collaborateurs aussi avec l'O.M.S. Ils ont rappelé que la maladie qui a déjà été diagnostiquée à 456 reprises en France y avait fait au moins 58 morts et sans doute bien plus car, jusque dans un passé encore récent, elle était souvent confondue avec le cancer du foie. Mais si on est certain que le renard en est le principal vecteur, les spécialistes n'ont pas affirmé que ce qui apparaît comme une évidence : qu'en limitant ses effectifs, on diminuerait bien sûr les risques. Peut-être parce que ce ne serait pas « politiquement correct » compte tenu de l'influence qu'il y aait davantage de petits camassiers, donc de probabilités de mettre en contact un homme et son « poison ». A méditer pour tous les juges qui vont être appelés à trancher dans les contentieux engagés par les écolos et aussi pour les préfets chargés d'établir les listes de nuisibles.

**Près de moitié de la France touchée et on n'en a pas fait le tour !**

A l'assemblée générale de l'AS.D.P.C.E.A, un autre homme qui connaît bien le problème : Benoît Combes, directeur de l'ER.Z, organisme créé à l'époque où la rage sévissait en France, qui est notamment chargé de récupérer des cadavres de renards afin de faire effectuer les analyses qui permettent de suivre l'avancée de la maladie. Il compte maintenant 45 départements adhérents

et en récupère des nouveaux tous les ans parce que, grâce à ses travaux, on s'est aperçu que l'échinococcose alvéolaire ne se limitait pas à l'Est, la région où elle est la plus présente. Des cas d'attribution ont en effet été diagnostiqués jusqu'en Savoie et dans l'Ouest : j'ai notamment rencontré un habitant de l'Orne, qui m'a raconté le calvaire qu'elle lui avait fait endurer.

Disons, en résumé, que dans les analyses faites sur des renards, l'échinococcose a été diagnostiquée dans 90 % des départements qui les ont demandés et que jusqu'à 60 % des cadavres abritaient des parasites ! Les risques d'ingérer ces parasites sont évidemment d'autant plus grands que l'on peut être en contact avec des déjections de chats qui sont allés se rouler dessus. Mais le simple fait de manger des produits de la nature ou même des légumes qui n'ont pas été cuits récoltés en milieu ouvert - notamment des salades - représente un danger non négligeable. Tout cela, Philippe Wartelle et les autres intervenants l'ont rappelé, sans chercher à créer une psychose mais pour que personne n'oublie que l'échinococcose existe et qu'il ne faut notamment jamais toucher un cadavre de renard sans porter des gants !

Enfin, l'AS.D.P.C.E.A qui a déjà intenté des procès - quelle a gagnés - grâce à son avocat Me Thierry Lazzaro pour défendre des victimes de l'échinococcose, a remis deux chèques de 1 000 euros à l'issue de son assemblée générale, à une Association de recherche sur la maladie et à une autre de victimes. Adhésion, qui coûte seulement 5 euros : AS.D.P.C.E.A, 55 rue de la Libération 59242 Capelle-en-Pévèle.

**SOMM**

- Actéon-Sud : votre bonheur est peut-être là bas... ! ..... p. 2
- Aube - L'expo de trophées reportée ..... p. 2
- L'échinococcose en ligne de mire ..... p. 2
- Le P.M.A. bécaisse, avec marquage, sur la rampe de lancement
- Rambouillet : des grands curfs « de p. 2
- L'écologie qui ravage les milieux et ruine le contribuable ..... p. 2
- Dieu que certains Français de gros dégueulasses
- Un pigeon « ma
- Pas grand que

C'est en novembre 1996 que l'assemblée constitutive s'est réunie.

L'objectif était de créer une association qui oeuvre pour la connaissance et la protection des espaces naturels, que ce soit par le biais d'études scientifiques de terrain ou d'animations diverses auprès du grand public, et notamment des jeunes.

C'est ainsi qu'est née Apollon74, en référence à ce magnifique papillon bénéficiant d'un statut de protection et présent sur nos montagnes du Vuache et Salève, tout proche du siège social de l'association.

Dès les premières manifestations organisées par l'association, nous avons ressenti un intérêt de la part du public. Ainsi nos expositions ont été bien perçues et ont permis de mieux se faire connaître. Nos sorties nature prennent petit à petit rendez-vous avec les passionnés et les curieux.

Et régulièrement nos sympathisants se font plus nombreux.

### Membre de :

- FRAPNA
- FNE
- Graine Rhône-Alpes
- Réseau Empreintes74



### Informations pratiques :

1397 route de Lathoy

F - 74 160 Saint-Julien-en-Genevois

• **Téléphone** : +33 (0)4 50 43 63 66

• **Messagerie** : apollon74@apollon74.org

• **Sorties natures 2011** :

**\* Inscription obligatoire \***

> **Tarifs sorties** :

Gratuit pour les membres

Adultes 5€ / moins de 12 ans 2,5€

## 6ème édition du Marché ToutenBio



Le 6 août prochain, l'association Apollon74 vous donne rendez-vous à Minzier autour du lac Vert pour son désormais traditionnel marché ToutenBio.

Dès 10h30, une trentaine d'exposants vous proposeront produits alimentaires bio,

vêtements, cosmétiques et solutions écologiques. Dès midi, il sera possible de déguster un repas bio proposé par Apollon74.

L'après-midi sera consacrée à des ateliers découverte de l'alimentation et de mode de vie bio et écolo. Des visites sont également prévues.

La journée se terminera vers 19h.

## ↳ NUIT DE LA CHAUVE-SOURIS

**DATE** SAM. 27 AOUT

**Animatrice** Céline Rochet  
(Centre de Coordination Ouest d'étude et de la protection des Chauves-souris)

**Horaires** 20h

**Lieu de rendez vous** Parking du Fort-l'Ecluse / Collonges (01)

**Prévoir**  
Habits de terrain / Lampe



### Descriptif

↳ La tête en bas, plongez vous dans la vie des Chauves-souris, passionnants mammifères volants mal connus. Surnommés vampires, ils gardent aujourd'hui encore mauvaise réputation. Pour démystifier ces bêtes de la nuit, découvrez leurs moeurs et apprenez à distinguer les différentes espèces de la région, dans cette forteresse chargée d'histoire.



Capture de Chauve-souris  
© CPEPESC



Femelle d'un Petit rhinolophe avec son jeune

© Cyril Schönbächler

## ↳ BAGUAGE DES OISEAUX

**DATE** SAM. 17 SEPT.

**Animateur** Bernard Lugin  
(ornithologue - naturaliste)

**Horaires** 8h à 12h

**Lieu de rendez vous**  
Eglise de Viry (74)

**Prévoir**  
Habits de terrain / Jumelles

### Descriptif

↳ C'est dans les bandes abris (zones laissées volontairement en friche entre les cultures, pour accueillir la biodiversité) de la Champagne genevoise que nous allons découvrir le métier de bagueur d'oiseaux. Après avoir tendu les filets pour capturer les oiseaux, notre guide nous fera découvrir les différents manipulations (détermination, sexage, âge, mesures diverses, référencement...) à réaliser avant la pose de la bague, la future carte d'identité de l'oiseau.

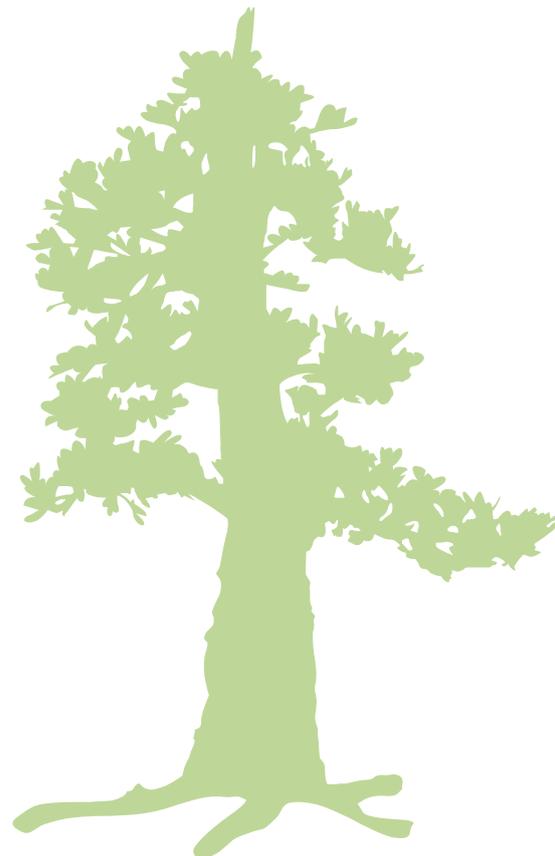


Baguage d'un rouge-gorge



Pic épeiche dans le filet de capture

© Flora Huynh



# Aides bio : synthèse des dispositifs en cours

*Mise en garde : Eléments mis à jour suite à la parution officielle de la circulaire ministérielle (disponible sur demande auprès de l'ADABio), donnés à titre d'information et nécessitant une adaptation au cas par cas.*

## Les aides au soutien à l'AB

### 1. Généralités

#### Nouveaux intitulés

A partir de 2011, l'aide à la conversion et l'aide au soutien à l'AB font partie d'un dispositif global du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC intitulé « Soutien à l'agriculture biologique » :

- L'aide à la conversion (ancienne MAE CAB), s'intitule désormais **SAB-C** (Soutien à l'agriculture biologique - Volet Conversion).
- L'aide au maintien (ancienne SAB), s'intitule désormais **SAB-M** (Soutien à l'agriculture biologique - Volet Maintien).

#### Ancien dispositif

Le dispositif MAE CAB est encore effectif sur certains territoires ou exploitations, voir ci-après.

### 2. Conditions générales et démarches (SAB-C et SAB-M)

#### Conditions générales

- ⇒ Etre agriculteur à titre principal ou cotisant solidaire (n° Pacage). Si en société, avoir plus de 50% des parts. Pas de limite d'âge.
- ⇒ Depuis le 1er janvier 2011, aides directes financées dans le cadre du **1<sup>er</sup> pilier de la PAC** = aides soumises à modulation (\*), dont la demande doit être renouvelée chaque année.
- ⇒ **Non cumulables avec les MAE surfaciques sur une même parcelle** (PHAE, autres MAE...).
- ⇒ **Cumulables avec le crédit d'impôt sous conditions** (voir partie « Crédit d'impôt » ci-après).
- ⇒ **Durée d'engagement** : conserver une activité bio pendant **5 ans** (pas d'engagement à la surface).
- ⇒ Aides soumises à stabilisation (\*\*) = montant non garanti à l'ha.
- ⇒ Pas de plafond.

#### Rappel PAC

- Aides soumises à la modulation (\*) => au-delà de 5000€ d'aides par exploitation, les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC sont soumises à modulation. Le coefficient de modulation est de 9% en 2011.
- Aides soumises à la stabilisation (\*\*) = montant non garantis à l'ha => concerne les conversions ayant eu lieu après le 16 mai 2010. L'enveloppe consacrée aux aides bio est fermée, si cette enveloppe est dépassée, on procède à une stabilisation qui écrete les aides pour tous les demandeurs. Le coefficient stabilisateur dépendra du montant de dépassement de l'enveloppe. Cela signifie que les montants annoncés sont des montants non garantis à l'hectare.

#### Démarches

Les aides au soutien à l'AB sont à demander **avant le 15 mai** de chaque année dans le cadre de votre déclaration PAC auprès de la DDT de votre département :

- ⇒ Sur le **feuillet jaune S2** (formulaire de déclaration de surfaces), dans la partie « Aide au soutien à l'agriculture biologique » indiquer « C » pour Conversion ou « M » pour Maintien.
- ⇒ **Identifier les parcelles** que vous engagez en conversion ou maintien sur le registre parcellaire.
- ⇒ Fournir un document **justificatif de votre engagement** auprès d'un organisme certificateur.

## Pour aller plus loin

N'hésitez pas à contacter votre animateur(trice) ou technicien(ne) ADABio ou à contacter la DDT de votre département.

## Agenda



• **Samedi 9 juillet 2011**

> **Fête nationale**

*Jonzier*

• **Samedi 6 août 2011**

> **6ème édition du Marché ToutenBio**

*Minzier*

• **Dimanche 21 août**

> **Foire à la brocante et concours de pétanque**

*Savigny*

• **Samedi 27 août**

> **Nuit de la chauve-souris**

*Collonges (01)*

• **Samedi 17 septembre 2011**

> **Baguage des oiseaux**

*Viry*



## L'OURS QUI LIT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAVIGNY



• **Votre bibliothèque vous accueille :**

- Mardi 16h15-18h
- Vendredi 16h15-19h

Avec un choix de livres, documentaires, BD, pour adultes et enfants.

• Vous pouvez nous contacter : [bibliosavigny@orange.fr](mailto:bibliosavigny@orange.fr)

**AU PLAISIR DE VOUS RECEVOIR  
L'EQUIPE DE BENEVOLES**

## Le mot de la fin

### Notre prison dorée

Nombre d'hommes et de femmes doivent mener un combat permanent contre la faim, la misère, l'autoritarisme, l'injustice en somme.

Nous avons plus de chance que ceux-là, mais notre liberté n'est t-elle pourtant pas qu'une illusion ? Sinon, pourquoi tant de mal être ? Nos croyances, nos préjugés, notre milieu culturel et social semblent nous enfermer dans un type de fonctionnement qui nous mine.

Renouer avec l'humilité qui faisait partie de notre nature avant l'apogée de la science pourrait sans doute nous apaiser.